
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
28 JUIN 2021
9h30 EN VISIOCONFÉRENCE ET PRESENTIEL**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021	2
3. Politique générale	2
- Ressources humaines :	2
Equipe pédagogique	2
Mobilités BIATSS	4
- Partenariats : bilan des conventions	5
4. Formation	7
- Ouverture du Master Ingénierie Pédagogique Numérique <i>Néo</i>	7
- Modalités d'évaluation de compétences	8
- Enseignement hors maquettes 2021-2022	11
- Journées d'accueil	11
5. Questions diverses	11

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Blanca BARREDO-GUTIERREZ ; Pascale BRANDT-POMARES ; Pierre DESBIOLLES ; Sophie FOUACE ; Françoise LORCERIE ; Christine MUSSARD ; Nathalie REZZI ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Christine POPLIMONT (pour Éric BERTON) ; Pascal TERRIEN ; Vincent VALERY.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Philippe DELAPORTE par Christine POPLIMONT ; Isabelle LAGADEC par Vincent VALERY ; Lionel NICOD par Pascale BRANDT-POMARES ; Vincent STANEK par Pierre DESBIOLLES.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Damien GIVRY ; Georges MERLE ; Lola PAPON ; Graham RANGER ; Magali ROBAGLIA ; Pierre-Bernard SANCHEZ ; Dominique SANTONI.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Didier ALBRAND ; Hélène ARMAND ; Marlène ASTRION ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Christophe BOURDIN ; Anne DEMEESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Laurence ESPINASSY ; Delphine JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Nicolas MASCRET ; Heidi OSTERWALDER ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Martine QUESSADA ; Jean-Francis RANUCCI ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Nathalie RICHIT ; Maïlys SILVY.

Invitée :

Madame Stéphanie MAILLES-VIARD-METZ.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Magali BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Marjolaine CHATONEY ; Alice DELSERIEYS ; Mathilde FAVIER ; Jean-François GARCIA ; Julien GARRIC ; Anne GOMBERT ; Isabelle LANG ; Frederic LETERME ; Valérie MAILHES ; Laurence MOURET ; Stéphane MOURLANE ; Véronique REY ; Nathalie MIKAILOFF ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Anaïs TREMEGE ; Éric VOTTERO ; SYLVIE WHARTON ; Rachid ZAROUF.

Le Quorum est atteint.

1. Informations

Pascale BRANDT-POMARES : Ce dernier conseil de l'année se fait dans de meilleures conditions, après une situation sanitaire bien particulière. Nos instances et nos textes évolueront, de manière à introduire toujours davantage de débat. Ce travail a été amorcé depuis longtemps il devrait aboutir dans le courant de l'année prochaine.

L'année prochaine sera une année de mise en œuvre effective de la réforme et une période transitoire puisque deux systèmes perdureront pour les M2 : des fonctionnaires-stagiaires suivant la 2^{ème} année de Master et des contractuels alternants recrutés avec une procédure nouvelle. Malgré toutes les difficultés, ce travail a pu se réaliser en coordination étroite avec le Rectorat.

Le SUMPP réalise une opération d'accompagnement de l'Inspé visant l'amélioration de la **qualité de vie au travail**. Cet accompagnement s'appuie sur un diagnostic. Il est complètement indépendant de la direction de l'Inspé et travaille sous le secret professionnel. La direction s'engage à suivre les améliorations dès lors qu'elles seront validées par le SUMPP et décidées collectivement dans le cadre de ce processus. Ce message doit circuler car cette opération est faite pour améliorer la qualité de vie au travail des personnels. Les ateliers proposés auraient dû commencer avant la fin de l'année, mais compte-tenu du calendrier le processus sera relancé à la rentrée.

Anne DEMEESTER : La proposition du SUMPP est surprenante en termes de temporalité. L'enquête montre des personnels surchargés et il est proposé trois réunions pour lesquelles la présence est obligatoire. Il y a une volonté de mobiliser l'ensemble des collègues, cependant il y a eu peu de réponses et il n'est pas certain que la rentrée soit un moment plus propice.

Pascale BRANDT-POMARES : La Direction n'interviendra pas sur ce qui a été proposé. Mais les remarques peuvent être remontées au SUMPP, qui est en demande des retours des personnels. Il faut faire remonter les informations directement au SUMPP, l'accompagnement prendra le temps nécessaire car les résultats mis en évidence par l'enquête nécessitent une action pour changer.

Claire ENEA-DRAPEAU : Le processus de diagnostic a explicité de réelles difficultés et la démarche engagée par l'Inspé et confiée au SUMPP est importante. Le SUMPP a expliqué les bases de cet accompagnement et ce qui les justifie. Cependant, le diagnostic met en évidence une surcharge de travail et solliciter de nouveau les personnels interroge.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal du CI du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité moins une abstention, sous réserve d'une modification concernant la liste des participants. La modification a été apportée.

3. Politique générale

- **Ressources humaines**
- **Equipe pédagogique**

Diaporama transmis aux membres du CI via AMUbox.

Pascale BRANDT-POMARES : Les documents présentés sont ceux destinés à remonter au Ministère, en conservant les intitulés. Les chiffres permettent l'analyse de la composition des équipes pédagogiques, en vue d'approcher la répartition en trois tiers : un tiers

d'enseignants-chercheurs ; un tiers d'enseignants du premier ou du second degré ; un tiers d'enseignants intervenant dans la formation au titre de leur expérience en cours en établissement scolaire. Le principe est de faire intervenir en formation des personnels légitimes par leurs recherches, leur expertise en termes de formation, ou leur expérience sur le terrain, quel que soit l'employeur.

Certains chiffres sont éloignés du tiers attendu, d'une part parce que les recrutements ne permettent pas de lisser ces équilibres facilement, d'autre part parce que cela correspond aux réalités des besoins par discipline et à la pyramide des âges à l'Inspé ou dans l'académie. Les recrutements du tiers d'enseignants-chercheurs peuvent parfois être des recrutements d'ATER, mais cela nécessite une réflexion sur la politique d'emplois pluriannuelle pour des recrutements pérennes. Les relations avec le Rectorat sont excellentes et permettent le recrutement de formateurs de terrain compétents en fonction des besoins.

Diaporama présenté aux participants.

Laurence ESPINASSY : Pour l'année 2020/2021 : 2 Maîtres de conférences ont été recrutés (en Langues vivantes et en EPS) ; 3 personnels en affectation académique ont été titularisés sur des postes de PRAG, en SVT, Histoire-géo et EPS ; 1 Professeur a été recruté en didactique des Arts plastiques. Pour la rentrée prochaine, la problématique est qu'il y a 10 départs à la retraite, or les dossiers n'ont pas été déposés suffisamment tôt pour que ces postes puissent paraître dans la campagne d'emplois, les besoins sont donc très importants. La procédure consiste à faire remonter les besoins des parcours et des mentions par la voie des collègues. Les besoins exprimés se chiffrent à 3,7 équivalents temps-pleins pour le premier degré et à 6,4 pour le second degré, ce qui correspond à peu près aux dix postes manquants. La cible des 33 % de formateurs dits de terrain représenterait 8400h pour le second degré et 4140h pour le premier degré. Actuellement, nous sommes à un total de 5163h pour le second degré et de 2903h pour le premier degré. Des moyens supplémentaires ont été demandés cette année mais malheureusement le Rectorat ne peut pas mettre les moyens à disposition immédiatement.

Les moyens supplémentaires pour la rentrée prochaine :

- 11h de décharge pour des PFA pour l'ensemble de l'Inspé, qu'il a fallu répartir. Actuellement, les heures de décharge s'élèvent à 8 équivalents temps pleins, ce qui est important mais pas à la hauteur des 33% conjointement attendus ;

- 3 postes d'ATER : 2 pour Digne puisque sur les 10 départs à la retraites, 2 concernent Digne pour 384h/année, un profil polyvalence des maîtres pour le Premier degré et un profil polyvalence des maîtres avec une spécialité en français ; un ATER en Histoire-géographie, ce parcours allant aussi connaître de grandes difficultés à la rentrée. Les postes d'ATER sont publiés et la campagne est ouverte, nous espérons pouvoir procéder au recrutement d'ici les vacances.

- 1 professeur contractuel à plein temps en français, notamment pour le premier degré, non renouvelable, qui sera majoritairement situé sur le site de Marseille ;

- 1 professeur contractuel en mathématiques à mi-temps pour le site d'Avignon.

Les négociations sont en cours concernant les postes qui seront à disposition pour ouvrir la campagne d'emplois de l'hiver prochain.

Vincent VALERY : Nous essayons de nous rapprocher progressivement de cette cible des 33%. Concernant les départs à la retraite annoncés, serait-il possible techniquement de procéder à des recrutements à titre provisoire ? Cela pourrait être une manière d'engager davantage de formateurs de terrain même si les postes ne sont pas encore mobilisables.

Laurence ESPINASSY : C'est ce qui est engagé avec le recrutement de contractuels, permettant quelques moyens pour pallier les besoins de la rentrée.

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a la question technique et la question politique. Techniquement quand le support libre est connu suffisamment tôt, la campagne d'emplois au fil de l'eau peut se faire. Cette année a été particulière parce que la campagne d'emplois de l'université a été globalement restreinte du point de vue budgétaire. En admettant que

les restrictions seraient moindres, il peut s'avérer périlleux de recruter hors campagne d'emplois et se retrouver dans une situation délicate. Jusqu'ici nous avons voulu pouvoir reconduire d'années en années les contrats sur ce statut d'affectation académique. La Direction s'est engagée cette année en recrutant et stabilisant 3 personnes sur les 10 dans cette situation. Si cette politique est suivie sur 3 ou 4 ans, cela peut permettre de toutes les stabiliser. Mais si les recrutements d'urgence en affectation académique se poursuivent, ce cercle vicieux va perdurer. Il est préférable de l'éviter, d'autant que l'on peut aujourd'hui recruter en temps partagé. Lorsque l'on peut anticiper les départs et qu'ils sont directement dans la campagne d'emplois, la situation est plus facile à gérer. Il est aussi possible de recruter des ATER, en réponse à cette articulation recherche-formation qui nous tient à cœur et pour que les doctorants bénéficient de ces postes. Mais cela doit rester limité car tout recrutement, en particulier de jeunes chercheurs, nécessite un accompagnement.

Françoise LORCERIE : Pourquoi ne peut-on pas anticiper ces départs à la retraite ?

Pascale BRANDT-POMARES : Lorsque les départs à la retraite s'effectuent au 1^{er} octobre, ils ne permettent pas de remplacement au 1^{er} septembre.

Laurence ESPINASSY : S'ajoute la procédure AMU, pour laquelle il y a une date limite de dépôt permettant de faire paraître le poste dans la campagne d'emplois. La date cette année était précoce et ne permettait pas de déposer les dossiers à temps.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela est principalement lié au démarrage de la campagne d'emplois, il n'est alors plus possible de revenir sur les postes déclarés. La prochaine campagne d'emplois est en préparation au sein des Collèges. Ces derniers feront remonter les besoins qui devront être mis en relation avec le laboratoire ADEF avec lequel nous travaillons de manière très étroite et avec les laboratoires de SFERE-Provence. Depuis quelques années, cette articulation entre le profil recherche et le profil formation est la règle.

- Mobilités BIATSS

Diaporama présenté aux participants.

Martine QUESSADA présente les mouvements de personnels au sein de l'Inspé.

Pôle Recherche et coopérations internationales en éducation :

- départ de la responsable du pôle au profit du projet AMPIRIC en tant que responsable de projet, remplacée par intérim par la chargée des projets de recherche et formation du pôle ;
- un poste de technicien pour gérer les questions de mobilités internationales ouvert à la mobilité interne et externe en cours ;
- un poste de technicien en gestion administrative actuellement au concours et en cours de résultats.

Secrétariat de Direction :

- départ d'une secrétaire, sur son souhait, qui est désormais au bureau de la scolarité.

Pôle Formation :

- arrivée d'une gestionnaire de bureau au bureau de la scolarité ;
- arrivée d'une gestionnaire de bureau encore en tuilage qui rejoindra le pôle scolarité début juillet ;
- une gestionnaire de bureau a quitté le bureau de la scolarité au profit du bureau de la formation continue et de la VAE, elle interviendra dans les différents bureaux en fonction des calendriers et des charges de travail.

Pôle ressources et moyens :

- départ d'une gestionnaire de bureau qui a rejoint une autre composante, une mobilité interne est en cours pour la remplacer ;
- un poste d'assistant ingénieur pour la partie gestion financière et comptable de ce pôle ouvert au concours.

Pôle numérique :

- suite à un départ à la retraite, un poste d'ingénieur d'étude en technologies de l'information et de la communication actuellement ouvert à la mobilité et en cours de recrutement.

Site d'Aix-en-Provence :

- départ du responsable des services techniques qui a rejoint la direction de la sûreté, sécurité, défense du campus d'Aix à ce jour non remplacé.

Site de Digne-les-Bains :

- au 1^{er} septembre, retour d'un technicien logistique suite à une disponibilité.

• **Partenariats : bilan des conventions**

Cf. Diaporama partagé via l'AMUbox.

Patrice LAISNEY : Ce bilan a été fait avec la responsable de la vie institutionnelle qui rédige les conventions et en assure le suivi. Pour une meilleure lisibilité, nous avons regroupé les partenariats, faisant l'objet d'une convention ou étant en cours de conventionnement, en 5 volets :

- **Les actions culturelles :**

Archives départementales du Vaucluse ; Centre de développement chorégraphique national (CDCN) ; Délégation du Vaucluse des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD 84) ; Naturoptère (en cours de développement) ; Ecole des Beaux-arts de Digne (en cours de développement).

- **La formation et le numérique :**

Réseau Canopé ; Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM) ; Association pour l'enseignement de la langue d'Oc de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC) ; Parc national des Calanques ; Camp des Milles ; Friche Belle de mai ; Texas instrument.

- **Les partenaires sociaux et éditoriaux :**

MAIF ; MGEN ; CASDEN ; Info presse éducation ; Lire c'est partir ; Editions Retz ; Editions Bordas ; Editions Hachette ; Editions Magnard.

- **La santé et l'éducation à la santé :**

Comité Régional d'éducation pour la santé (CRES) PACA ; Planning familial 13.

- **Le soutien scolaire :**

La MECS Bois Fleuri intervient à la Maison d'enfance à caractère social dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en grande difficulté. L'objectif est de faciliter leur intégration et leur maintien dans un parcours scolaire adapté. Ce nouveau partenariat a pour objet un soutien scolaire auprès de ces élèves. Les étudiants de Master MEEF auront la possibilité d'intervenir dans ce soutien scolaire, dans le cadre de la formation intégrée aux nouvelles maquettes (UE 3) ou au titre d'un bonus.

La Fondation Olympique de Marseille : Ce nouveau partenariat a pour objectif le soutien scolaire auprès des stagiaires de l'enceinte de formation. Cette année a fait l'objet d'une expérimentation avec 4/5 étudiants, laquelle a été tout à fait satisfaisante. Cela pourra être déployé l'année prochaine et concerner jusqu'à une vingtaine d'étudiants.

L'Association Coup de Pouce : Ce partenariat déjà existant concernera dorénavant toutes les mentions.

Le cadre général d'une convention permet d'établir le rôle de chacun dans le partenariat, en respectant le cadre juridique et de déterminer les actions des partenaires. Les conventions sont rediscutées à la fin de la durée prévues, elles peuvent être renouvelées ou les modalités peuvent en être modifiées. Des documents annexes précisent généralement les actions menées et leurs possibilités d'évolution.

Pour davantage de renseignements sur les partenariats, il est possible de s'adresser :

- au Directeur adjoint en charge entre autre des partenariats et de la vie étudiante Patrice Laisney
- à la Responsable de la vie institutionnelle Caroline Gareau

Françoise LORCERIE : Il est étonnant que l'association Coup de pouce, spécialisée au

niveau du 1^{er} degré et en début de scolarisation intervienne au niveau du Collège. Au niveau du collège, il existe également l'association Pacquam : <http://www.pacquam.fr/>, qui propose des liaisons entre les maisons de quartier, les centres sociaux et les collèges et qui est présidée par un chef d'établissement de collège. Il y a aussi l'association AFEV : <https://afevmarseille.wixsite.com/afev>, qui est connue et travaille avec AMU.

Pascale BRANDT-POMARES : Ces partenariats sont noués avec des partenaires qui sollicitent l'Inspé, cette association n'a pas encore fait l'objet d'une rencontre formalisée. Il est important de porter ces partenariats à la connaissance du conseil, afin que d'autres puissent s'envisager. La participation des étudiants à l'aide aux devoirs relève aussi de la volonté de former les enseignants, non pas seulement à ce qu'il se passe à l'école, mais à un cadre éducatif visant une prise en charge plus globale de l'élève, à une meilleure connaissance de l'environnement des élèves et à participer à l'acte éducatif au sens large tout en individualisant les parcours des étudiants.

Patrice LAISNEY : L'Inspé est en contact avec l'Afev et une rencontre a eu lieu récemment, l'idée étant de pérenniser la relation et d'aller vers une convention. Il n'est fait état ici que des associations avec lesquelles les conventions sont déjà existantes ou en cours de formalisation.

Sophie FOUACE (Directrice territoriale de Réseau Canopé) : Comme évoqué précédemment, l'Inspé et Réseau Canopé travaillent sur une nouvelle convention. Celle-ci permettra d'acter les nouvelles orientations confiées à Réseau Canopé par le Ministère, dans le domaine de la formation continue en ligne et le développement professionnel des enseignants dans un environnement numérique. Cela renforce les liens avec l'Inspé déjà satisfaisants notamment à travers l'engagement de Réseau Canopé sur les sites d'Avignon, Digne et Marseille.

Pascale BRANDT-POMARES : Le projet AMPIRIC permet de mettre en œuvre des actions de manière moins contrainte par nos cadres habituels et plus opérationnelles. Une réunion s'est tenue sur l'axe 1 (formation), copiloté par Patrice Bonnet, Laurence Espinassy et Pascale Brandt-Pomares. Elle a montré à quel point le partenariat avec Réseau Canopé concernant la formation à distance présentait des intérêts. Il y a en effet des domaines dans lesquels il faut développer la formation à distance, qui donne accès à des ressources pédagogiques de qualité aux étudiants. Pour la 1^{ère} fois dans l'Académie, l'université d'Avignon a depuis l'année dernière des assistants d'éducation Professorat des écoles. Plusieurs Licences sont ciblées par le Professorat des écoles et certains étudiants peuvent s'avérer isolés sur les campus car très nombreux dans chaque université. Il est difficile de les réunir sur un même site mais en revanche, les UE Pro MEEF à distance peuvent présenter une alternative et une solution. Le tutorat doit garder son importance et il est possible de le mettre en place y compris à distance.

Sur Avignon et Digne, Réseau Canopé est dans les mêmes locaux que l'Inspé. Sur Digne, le 1^{er} campus connecté s'est ouvert, porté par la ville de Digne et auquel AMU, sa composante Inspé et réseau Canopé sont associés.

Plus d'informations : <https://campusconnecte-dignelesbains.fr/>

Sophie FOUACE : Les équipes de Réseau Canopé et de l'atelier Canopé-05 Digne sont engagées dans la mise en œuvre du campus connecté et accompagnent ce projet, notamment dans le soutien à distance des enseignants. La proposition d'UE à distance sont aussi des perspectives sur lesquelles nous travaillons, avec une forte montée en compétences des personnels pour organiser les formations à distance, selon le souhait du Ministère. S'ajoute la participation de Réseau Canopé au projet AMPIRIC pour la formation des enseignants.

4. Formation

- **Ouverture de la formation à distance Master Ingénierie Pédagogique Numérique Néo**

Présentation de la maquette du master MEEF Ingénierie Pédagogique Numérique, Néo

Cf. Diaporama partagé via l'AMUbox.

Stéphanie METZ : Ce parcours est intégré à la mention *Pratiques et Ingénierie de formation*. Dans ce cadre, tous les objectifs liés aux compétences qui structurent cette mention ont été intégrés. D'autres attendus métiers ont été ajoutés, identifiés via les fiches RNCP pour les responsables d'ingénierie pédagogique et les offres d'emploi. Quatre compétences supplémentaires ont été identifiées : accompagner, concevoir, piloter, évaluer. Elles ont été déclinées avec des rubriques : critères d'exigence ; apprentissages critiques ; situations professionnelles ; niveaux de développement ; domaines de ressources. Pour chaque compétence une cartographie à travers les rubriques exposées a été réalisée pour les quatre compétences. Le détail des attendus de chaque compétence a été modélisé, en appui sur des domaines de ressources. Cela abouti à une conception du parcours sur deux années avec des UE particulières, fortement liée à l'une des compétences, mais en articulation avec d'autres. Pour chaque semestre, des cours ont été déterminés par des objectifs et des situations d'apprentissage et d'évaluation, transversaux à tous les cours et permettant l'évaluation et le développement de compétences professionnelles.

Lien vers la carte mentale présentée sur l'offre de formation et les cours proposés pour chaque UE : <https://www.xmind.net/m/KXXCDs/>

Modalités de suivi et d'évaluation : Un e-portefolio évolutif au cours de la formation va permettre d'aider les étudiants à prendre du recul par rapport à leurs apprentissages et leurs capacités. Il n'y aura pas de note mais des évaluations réalisées à travers les attendus des compétences.

Déroulement de la formation : Elle est prévue sur quatre semestres, soit 750 h de travail pour les étudiants, avec des situations d'apprentissage et d'évaluation, des travaux collaboratifs et des stages. L'idée est de prévoir d'abord les éléments d'évaluation de chaque semestre pour identifier les cours et les ressources mobilisées.

Plusieurs situations d'apprentissage et d'évaluation ont été identifiées pour chaque UE, avec un suivi de ressources adossé aux enseignements et en ligne. C'est une formation à distance, avec des regroupements prévus qui pourront être en mode hybride (certains étudiants ne pouvant se déplacer) et des projets tout au long de la formation et des stages.

Calendrier :

Réunion de rentrée le 4 octobre ; regroupement et travail collectif du 5 au 8 octobre ; suivi de réalisation de projets (semestres 1 et 2 ; semestres 3 et 4) ; stages : semestre 2 (1 mois) ; semestre 3 (1 mois) ; semestre 4 (3mois) ; mémoire de recherche aux semestres 3 et 4 permettant l'appuis sur la recherche ; une évaluation en juin.

Cette nouvelle maquette est une création qui a été conçue avec l'approche par compétences et intègre l'innovation pédagogique dans la démarche participative dans la formation en considérant les étudiants comme des membres de l'équipe de conception. Il y aura une progressivité, avec la réalisation de modules sur AMeTICE, avec les étudiants et l'équipe pédagogique. Pour la conception de la formation, deux réunions d'1h30/semaine ont lieu pour l'instant.

Pascale BRANDT-POMARES : La création de ce parcours, malgré les conditions difficiles, répond à un réel besoin particulièrement visible pendant cette période. Le recrutement d'ingénieurs pédagogiques qui a dû s'effectuer à l'université sur certains projets, s'est avéré difficile car les formations dans ces métiers sont insuffisantes pour produire ces compétences pourtant très demandées par les employeurs. L'Inspé a les compétences pour prendre en charge ce déficit de formation avec des enseignants spécialistes. Ce parcours a le soutien du Vice-Président Formation et a été adopté en CFVU avec la mention sous réserve de son adoption par le Conseil d'institut.

L'ouverture de ce parcours est adoptée à l'unanimité.

- **Modalité d'évaluation de compétences**

Document transmis via l'AMUbox.

Patrice BONNET : Le document transmis a été travaillé avec le groupe de travail. Il était nécessaire d'explicitier les modalités d'évaluation qui avaient été anticipées dès le départ dans l'approche par compétences. Le document initial date de 2017, il a été modifié en lien avec la nouvelle maquette et les modifications apparaissent en jaune sur le document.

- L'intitulé : Passage des modalités d'évaluation des compétences (MEC) aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences. L'intitulé officiel de l'université a été repris : les M3C.

- Les niveaux : Jusqu'à présent 4 niveaux avaient été définis (débutant, intermédiaire, compétent, expert), ils sont 5 aujourd'hui (0, 1, 2, 3, 4).

- Les modalités d'évaluation (p.3) : Les modalités d'évaluation et de validation sur des attendus ont été précisés. Ces attendus s'inscrivent dans les nouveaux référentiels de formation publiés en mai 2019. Ils seront présents dans les maquettes.

- Les critères d'évaluation des enseignements (p.3) : Ils prennent en compte les niveaux de manière variable selon les mentions. Pour les Mentions 1, 2 et 3, le niveau 2 doit être atteint à la fin du Master MEEF. Pour la Mention 4, c'est le niveau 3 qui doit être atteint.

- Les attendus inclus dans les UE seront crédités : Chaque attendu est créditable et capitalisable d'années en années. Un étudiant qui redouble pourra bénéficier de la capitalisation des ECTS et donc des attendus acquis.

- La validation des attendus repose sur une évaluation continue intégrale ancrée sur des situations de formation et des situations intégratives.

- La validation du mémoire (p.4) : Il s'agit de la situation intégrative par excellence, qui dans la majeure partie des mentions et des parcours, débutera dès le M1, pour se finaliser en M2. Selon le respect des textes officiels, le mémoire représente au moins 20 ECTS pour les Mentions 1, 2, et 3 ; nous ne l'avons pas exigé pour le Mention 4.

- Stages et prise en compte de l'expérience professionnelle : Cette expérience est une obligation dans le Master MEEF et aucune dispense n'est envisageable. En revanche, il a été précisé la possibilité d'aménager de manière organisationnelle ces stages, avec une répartition pouvant être modulable dans le semestre et une prise en compte de l'activité professionnelle. Le cadrage des stages des Mentions 1, 2 et 3 est très fort : 18 semaines de stage durant les 2 années de Master, 6 semaines en 1^{ère} année du Master MEEF, 12 semaines en 2^{ème} année. Certains étudiants pourront bénéficier d'un poste d'alternant rémunéré par le Rectorat. Il est précisé dans la loi que l'expérience en milieu professionnel doit conférer à minima 20 ECTS.

- La culture commune, la professionnalisation et la personnalisation des cursus : La culture commune va s'intégrer dans les UE 1 et 2 de chaque parcours, permettant de spécifier la culture commune en fonction des trajectoires des étudiants. L'UE 3 permettra aux étudiants de faire des choix, de personnaliser, d'individualiser les parcours.

- Les modalités de validation (p.5) : La validation du semestre reste annualisée et le découpage en semestres est conservé, mais il n'y aura toujours pas de jury en fin de semestre impaire. En revanche, une commission de régulation se tiendra pour chaque parcours-type vers le mois de janvier (au lieu de mi-février). Le jury de fin d'année se tiendra en fin d'année et statuera sur les deux semestres comme cela était le cas.

- Les absences : Il n'y a pas de modification, les absences sont prises en compte dans le cadre du contrôle continu intégral.

- Le RSE : En début de semestre, les étudiants pourront demander une adaptation, un aménagement du contrôle continu intégral, en termes de dates et de modalités de rendu, en accord avec le responsable de parcours. L'objectif est que l'étudiant puisse proposer non pas une mais plusieurs productions tout au long du semestre qui pourront être prises en compte dans la validation des attendus. L'idée est de personnaliser les modalités.

- Les bonifications : Le socle commun d'UE bonifiées d'AMU permet aux étudiants qui le souhaitent de bonifier leur parcours de formation. Le même principe est conservé et pour chaque UE bonus, un attendu ciblé sera bonifié en étant élevé d'un niveau supérieur par rapport au niveau attendu dans la maquette. Seuls les étudiants de Master 1 peuvent en bénéficier.

Documents partagés via l'AMUbox, en annexes : 1/ les référentiels de compétences,

les attendus des mentions 1, 2 et 3, le référentiel d'attendus de la mention 4 ; 2/ le texte correspondant à la déclinaison et l'explicitation des niveaux.

Anne DEMEESTER : Pouvez-vous préciser les attendus concernant la situation mémoire ?

Patrice BONNET : Nous travaillons à identifier les attendus corrélatifs à la situation mémoire qui devront être au total, sur les deux années, de 20 ECTS. Ce n'est pas une UE mais bien les attendus qui sont mobilisés à travers le mémoire.

Anne DEMEESTER : Les attendus, une fois identifiés sont-ils capitalisés au fil des semestres ou est-ce la situation globale qui est évaluée à la fin ?

Patrice BONNET : Cela est capitalisé au fil de l'eau. A la fin du M1, un jury statue sur la validation des attendus, dont certains seront des attendus liés à la situation mémoire.

Anne DEMEESTER : Cette progressivité devrait permettre aux étudiants de ne pas se retrouver en difficulté à la fin.

Patrice BONNET : C'est tout à fait l'esprit, l'objectif étant d'éviter d'isoler le mémoire au vu de l'ensemble de la formation et de créer une réelle situation intégrative. Ce cadre permet de capitaliser les ECTS progressivement au cours des deux années.

Pascale BRANDT-POMARES : Ce débat est essentiel dans la transformation en cours. L'APC a été mise en place depuis 2018 et la réforme a amené des contraintes supplémentaires, mais nous progressons aussi en corrigeant les écueils rencontrés. 2 écueils importants sont notamment : 1/ la validation des situations intégratives telles que la validation du mémoire en fin d'année, qui est assez antinomique avec le contrôle continu et l'approche par compétences nécessitant une progression sur une durée suffisante ; 2/ la multiplication des évaluations pour parvenir à une approche continue et à un prélèvement régulier de l'information. Il doit y avoir une cohérence entre le mémoire, le stage, le concours, etc. Le mémoire doit être le squelette permettant d'intégrer les différents éléments, y compris le concours. L'objectif est de pouvoir capitaliser les validations sur l'évaluation du mémoire sur les deux années, EQE par EQE (attendu par attendu). Il faut que chaque parcours le fasse et se positionne en fonction de ce que l'équipe pédagogique choisit. Il n'est pas question d'imposer mais tout le monde a vu l'intérêt de commencer le mémoire en M1 et de capitaliser sur cette validation progressive. La soutenance valide un ou deux attendus supplémentaires par rapport ce qui aura été validé en amont.

Patrice BONNET : Un des écueils est d'avoir certaines évaluations finalement en contrôle terminal malgré un contrôle continu intégral. Les équipes qui œuvrent sur la finesse de l'élaboration des maquettes, travaillent sur la mise en œuvre de ce contrôle continu intégral. Il faut aussi éviter la redondance entre les attendus au niveau des UE de manière à éviter ce que l'on avait appelé les interactions-rétroactions excessives.

Anne DEMEESTER : C'est un travail de construction. Ce référentiel arrive du Ministère mais il y a une grande liberté à le mettre en œuvre et une appropriation s'est faite, montrant l'originalité de notre composante. Il faudra travailler sur l'articulation des niveaux de maîtrise. Il est rassurant de garder cette vision et de ne pas sur-découper, d'avoir une vision globale tout en considérant les différents attendus. Les M3C montrent la volonté de l'université et la volonté politique du Ministère d'aller vers les compétences pour toutes les disciplines et les composantes. Il est important de montrer aussi que les connaissances sont toujours là, car c'est l'une des critiques majeures des approches par compétences que de considérer que les connaissances n'auraient plus autant de valeur. Il est important de les inclure dans les compétences et dans la dénomination, de ne pas entretenir de dichotomie. Le terme « contrôle » peut néanmoins s'avérer gênant.

Pierre DESBIOLLES : Pourriez-vous préciser les enjeux du passage de 4 à 5 niveaux et à quoi le niveau zéro correspond-il ?

Patrice BONNET : C'est la loi qui impose ce passage. Dans les textes, le niveau zéro est décrit en négatif, ce qui nous n'avions pas envisagé. Nous l'interprétons comme les prérequis que doivent avoir les étudiants pour entrer en Master MEEF, en lien avec les référentiels existants de chaque mention. Il y a donc un réel continuum, avec les UE ProMEEF, entre ce niveau zéro et le Master MEEF.

Pierre DESBIOLLES : Pouvez-vous préciser le principe de bonification et pourquoi il concerne un seul attendu ?

Pascale BRANDT-POMARES : Les UE bonus sont destinées à augmenter la moyenne d'un étudiant, jusqu'ici d'un demi-point sur la note. Mais cela n'est plus possible avec l'approche par compétences. Nous avons gardé le principe que l'UE bonus vienne améliorer l'évaluation de l'étudiant, permettant de passer au niveau supérieur si la compétence est déjà acquise au niveau de validation requis, ou de l'atteindre si l'étudiant ne l'a pas tout à fait atteint. Le choix se fait sur une UE et l'attendu corolaire est bonifié.

Patrice BONNET : Le travail de correspondance entre les UE bonus et les attendus est en cours de finalisation, il précisera l'attendu ciblé. C'est une des raisons pour lesquelles ont été introduites les UE 3 à choix intégrant la dimension de bonus. Par exemple, les étudiants de M2 pourront poursuivre un engagement, inclus dans l'UE 3 correspondant et dans ce cas cela ne sera pas bonifié mais crédité.

Françoise LORCERIE : A-t-on déjà une idée de ces UE 3 proposées aux étudiants ?

Patrice BONNET : Les UE 3 sont connues car il a fallu les intégrer dans la modélisation des maquettes. L'objectif est maintenant de voir comment répartir l'offre sur chaque UE, sur chacun des semestres et chacun des sites. L'idée se met en place qu'une partie de l'offre se fera à distance, parce que le parcours Professorat des écoles est à distance, pour les étudiants en RSE et ceux qui sont sur des sites éloignés. La liste a été présentée dans le précédent CI et elle a été votée.

Pascale BRANDT-POMARES : Il faudra que cela soit opérationnel et soutenable car il ne sera pas possible de multiplier à l'infini certaines UE. Une régulation sera probablement nécessaire dès après le 1^{er} semestre ou la 1^{ère} année. En termes de formation, l'individualisation des parcours peut se faire grâce à cette modularité qu'offrent les UE 3. Une certaine progressivité est possible, avec l'opportunité pour les étudiants d'élargir leur panel de compétences ou de se spécialiser par rapport à une thématique précise. Il reste l'inconnue, voulue, du choix des étudiants, qui sera nécessairement tempéré par la réalité de l'offre possible, avec une certaine souplesse dans les emplois du temps, sur les sites et des modalités à distance. Il faudra communiquer l'offre le plus tôt possible aux étudiants.

Les modalités d'évaluation des compétences sont adoptées à l'unanimité.

- **Enseignements hors maquettes 2021-2022**

Patrice BONNET : Chaque année, l'Inspé identifie des enseignements hors maquettes spécifiques à la composante. Deux enseignements hors maquettes sont proposés : 1/ les formations culturelles correspondant à 100 h équivalent TD ; 2/ les enseignements aux premiers secours, proposées aux étudiants se destinant au Professorat des écoles pour lesquels la certification est obligatoire, correspondant à 140h équivalent TD. Cela fait un total de 240 h, sachant que l'on ne doit pas dépasser 1% de la charge d'enseignement.

Les enseignements hors maquettes sont adoptés à l'unanimité.

- **Journées d'accueil**

Cf. Diaporama présenté aux participants.

Maïlys SILVY : Pour la 1^{ère} fois, les journées d'accueil seront mutualisées sur les quatre sites de l'Inspé simultanément. Ce travail, sous l'égide du Directeur adjoint aux partenariats et à la vie étudiante, vise une organisation originale et nous espérons que cela pourra se faire dans des conditions normales. Des stands et des affichages seront installés sur les quatre sites pendant 5 journées de manière à rencontrer l'ensemble des étudiants, du 9 au 15 septembre à Avignon, Digne-les-Bains et Marseille ; du 13 au 17 septembre à Aix-en-Provence.

Intervenants présents : les services communs d'AMU (BVE, le Développement durable, la CVEC, la BU), nos partenaires (la MGEN, la MAIF) et si possible des ateliers proposés par des enseignants. L'objectif est que tous les étudiants puissent voir ces stands, accèdent aux informations, s'imprègnent de tout ce qu'il y a à AMU et à l'Inspé sur leurs sites respectifs.

Un concours vidéo : Parallèlement un concours vidéo sera mis en place, comme l'année précédente sur le site de Marseille, où cela avait été une réelle réussite. Une thématique sera proposée aux étudiants dès la rentrée par les responsables de parcours. Des groupes de 10 étudiants seront créés, qui proposeront une vidéo (de 45 à 60 secondes) sur cette thématique, qui sera probablement le développement durable. Le concours sera inter-sites, les gagnants étant ceux des quatre sites. Ce projet implique une organisation importante au niveau numérique. Les équipes seront évaluées par un jury composé d'étudiants et des partenaires. Les 10 étudiants de l'équipe gagnante remporteront un vélo, chacun offert par les partenaires, les deux équipes suivantes recevront un bon cadeau.

Une course d'orientation : Nous espérons mettre en place une sorte de course d'orientation, en balisant les espaces où les étudiants seront géolocalisés et devront répondre à des questions dans les temps impartis. Les gagnants recevront un cadeau de la part des partenaires.

5. Questions diverses

Pas de question diverse.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12H10.